

AVIS MODIFICATIF CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU STAU EN COURS

Par arrêté n°1391/2019 du 29 novembre 2019, le Président du Conseil Territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme.

Pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 16 décembre 2019 au vendredi 24 janvier 2020 inclus, le dossier sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint-Pierre et à la Mairie de Miquelon-Langlade aux heures habituelles d'ouvertures.

Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet à la Mairie de Saint-Pierre et à la Mairie de Miquelon-Langlade, les adresser par lettre recommandée au commissaire enquêteur aux sièges de l'enquête à la Mairie de Saint-Pierre ou à la Mairie de Miquelon-Langlade ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@ct975.fr

Au besoin, des informations complémentaires pourront être obtenues auprès de la Collectivité Territoriale par téléphone au 05.08.41.01.02.

Monsieur Éric Chupeau, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient être entendues.

Des modifications ont été apportées aux permanences prévues initialement comme suit :

La permanence prévue le vendredi 17 janvier de 13h30 à 17h00 à la Mairie de Saint-Pierre est annulée en raison de la vigilance météorologique en cours. Elle est programmée pour le mercredi 22 janvier de 13h30 à 17h00.

La permanence prévue le vendredi 24 janvier de 13h30 à 17h00 à la Mairie de Saint-Pierre se déroulera de 13h30 à 16h00 en raison des obligations professionnelles du commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la Collectivité Territoriale, à la Mairie de Saint-Pierre, à la Mairie de Miquelon-Langlade et sur le site internet de la Collectivité Territoriale - www.spm-ct975.fr -, dès leur réception.

Saint-Pierre, le 16 janvier 2020

Le Président

Stéphane LENORMAND